



Les 20 ans de l'ACW

Les prémices

En 1994, la Wallonie ne comptait qu'une dizaine de carillonneurs. Ils travaillaient de manière isolée et deux d'entre eux seulement (Paula Van de Wiele† et Edmond De Vos) étaient membres de la *Guilde des Carillonneurs de Belgique - Belgische Beiaardiersguilde*, dont ils étaient les secrétaires⁽¹⁾.

Au printemps 1994, Edmond De Vos alerta les carillonneurs de Wallonie : en raison de la régionalisation des instances culturelles du pays, la guilde nationale précitée allait se transformer en Vlaamse Beiaardvereniging (VBV) et il en résulterait le danger de se retrouver sans structure de promotion de l'art du carillon dans la partie francophone du pays.

En mai de cette même année, il invita les carillonneurs wallons à un premier échange de vues à ce sujet. Deux réunions organisées ensuite sur ce même thème attirèrent un nombre chaque fois croissant de participants et ceux-ci exprimaient systématiquement le souhait de se revoir afin d'examiner plus à fond la possibilité de fonder une association qui permettrait de réaliser l'objectif précité.

C'est finalement le 8 octobre 1994, à Gembloux, qu'une douzaine de ces sympathisants décidèrent de mettre sur pied une association « de fait », baptisée *Association d'Art Campanaire en Wallonie (AACW)*.

1. Cette guilde était l'héritière de l'Association des anciens élèves de l'école de carillon de Malines.

Son Conseil d'administration était composé de Serge Joris (Président⁽²⁾), André Grégoire† (Vice-Président), Edmond De Vos (Secrétaire-trésorier), Véronique Lontie, Emmanuel Vanderheyden et Philippe Dufrêne.

Pour crédibiliser les contacts avec les autorités régionales, ce Conseil d'administration s'attela dès 1995 à la préparation de statuts en vue de conférer à cette jeune association la personnalité juridique d'une association sans but lucratif (Asbl). On profita de l'occasion pour alléger le nom de l'association, rebaptisée *Association Campanaire Wallonne* (ACW). Ses statuts furent publiés au Moniteur du 1^{er} février 1996.

Développement de l'association

Le champ d'action de l'association s'est précisé au fil du temps. Ainsi que stipulé dans la révision des statuts intervenue en 2003⁽³⁾, celle-ci a pris progressivement en considération non seulement les carillons, mais également les autres éléments du patrimoine campanaire que sont les cloches de volée et les automates (dont les horloges monumentales) pilotant les sonneries de cloches et de carillons.

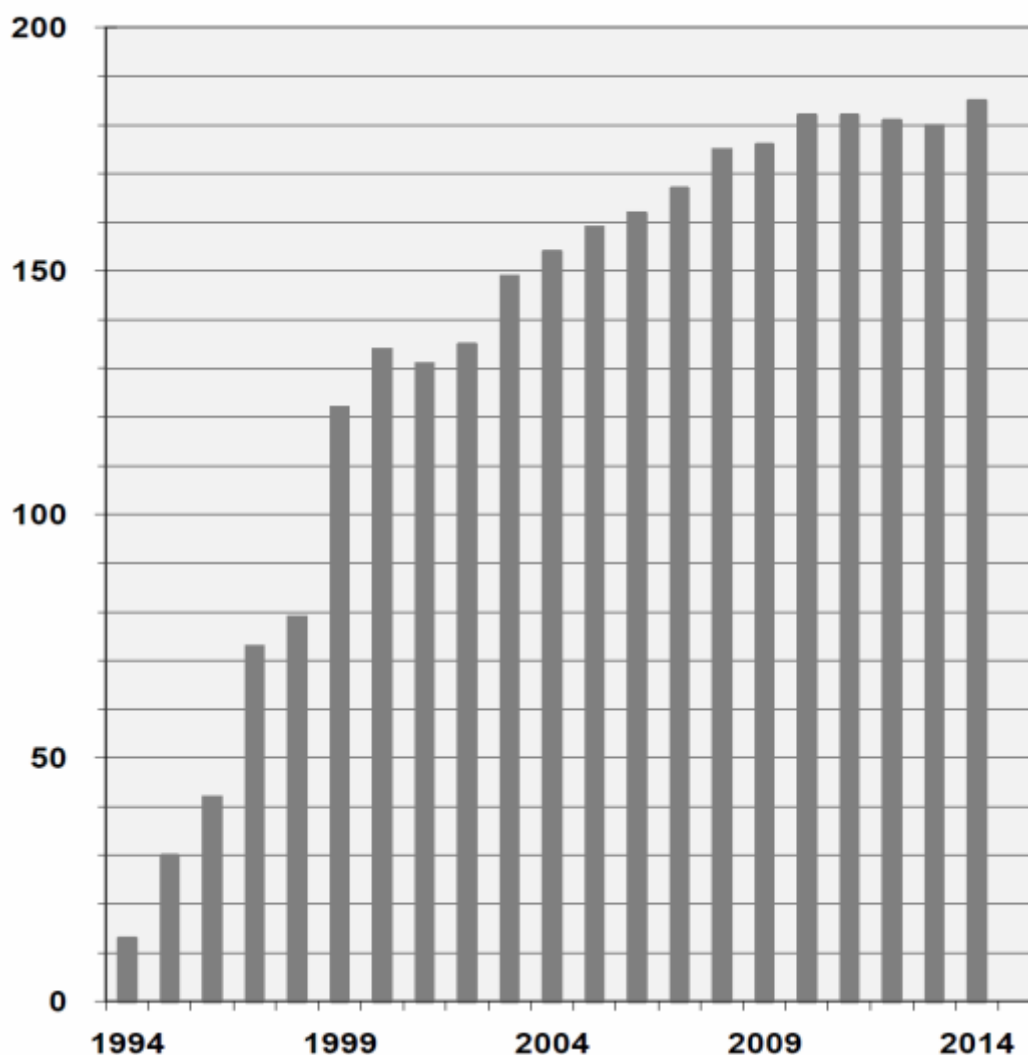
Les faits saillants du développement de l'ACW au cours de ses 20 premières années d'existence figurent de manière chronologique dans le tableau en page 10. Ils sont commentés ci-après.

A. Les membres de l'association

Le nombre de membres de l'ACW a augmenté très régulièrement depuis sa création, pour dépasser depuis 2010 le niveau de 180 membres. Ils proviennent d'horizons très diversifiés : campanologues, carillonneurs, artisans dans le domaine campanaire, fabriques d'église, administrations publiques, bibliothèques, amoureux du domaine campanaire, etc. Près de 30 % de ces membres résident en Flandre ou à l'étranger ; cette réalité est indicative de l'intérêt que suscite l'ACW en dehors de la Wallonie.

-
2. La présidence de l'association a été assumée de 1994 à fin 2000 par Serge Joris, de 2001 jusqu'en 2006 par Thibaut Boudart, puis jusqu'aujourd'hui par Jean-Christophe Michallek.
 3. Lors de cette révision des statuts, le champ d'action de l'association fut par ailleurs élargi à l'espace Wallonie-Bruxelles.

Évolution du nombre de membres de l'ACW



B. Bulletin Campanaire et site Internet

Trait d'union par excellence entre les membres de l'association, le **Bulletin Campanaire** trimestriel compte, lui aussi, 20 années d'existence.

Les 80 numéros parus à ce jour résultent de la contribution de plus de 75 auteurs⁽⁴⁾. Le Comité de rédaction du Bulletin Campanaire veille à garder un bon équilibre entre les articles consacrés aux cloches, aux carillons, à l'horlogerie monumentale, ainsi qu'à l'actualité campanaire à échelle régionale, nationale et internationale.

L'ACW fut une des premières associations campanaires à disposer, dès l'an 2000, d'un **site Internet**. Régulièrement mis à jour, il constitue un

4. La liste des articles parus à ce jour et celle de leurs auteurs peuvent être consultées sur le site www.campano.be (onglet Publications / Bulletin Campanaire).

autre moyen important d'information et de dialogue. Son adresse de contact (secretariat@campano.be) est sollicitée quasi quotidiennement.

C. Inventaires campanaires

La réalisation d'inventaires du patrimoine campanaire de l'espace Wallonie-Bruxelles figure parmi les préoccupations majeures de l'association, dans un but de sauvegarde de ce patrimoine.

L'inventaire technique et sanitaire des carillons de Wallonie a pu être réalisé dès 1998 grâce à une subvention accordée à l'ACW par la Région wallonne. Il constitue, aujourd'hui encore, une base de données très utile, dans laquelle devront toutefois être incorporées les diverses installations, rénovations ou extensions de carillons qui ont eu lieu en Wallonie depuis sa réalisation.

A maintes reprises, mais sans succès jusqu'ici, l'ACW a sollicité auprès des autorités régionales la mise sur pied d'une structure permettant la réalisation de l'inventaire des cloches de volée et des horloges monumentales. En l'absence de pareille structure, des inventaires ciblés (de cloches historiques ou autres, d'horloges monumentales, etc.) sont réalisés par des membres bénévoles. L'impérieuse nécessité de ce travail d'inventaire se confirme de jour en jour au vu des risques que court ce patrimoine : absence d'entretien adéquat, disparition lors de réaffectations d'édifices, vols, etc.).

D. Activités de formation et de consultance

Grâce aux personnes-ressources que compte l'ACW et à la participation régulière à des colloques campanaires en Belgique et à l'étranger, les compétences de l'association dans le domaine campanaire se sont considérablement consolidées au fil du temps.

Le Bulletin Campanaire, nous l'avons dit, est un vecteur de choix permettant aux propriétaires et gestionnaires de patrimoine campanaire de profiter de ces compétences. Dans cette même optique, l'ACW a été invitée par l'Institut du Patrimoine Wallon à animer une journée d'étude ainsi qu'un stage de formation consacrés aux multiples facettes de l'art et du patrimoine campanaires.

Depuis quelques années, l'ACW est également sollicitée régulièrement pour des missions de consultance dans le cadre de projets d'installation, de modification ou de rénovation de patrimoine campanaire.

E. Appui aux carillonneurs

L'ACW assure un lien entre la trentaine de carillonneurs (et étudiants du carillon) résidant dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Elle promeut leurs activités et les représente officiellement dans les organes de gestion de la Fédération Mondiale du Carillon (FMC).

Elle est en contact étroit avec les professeurs des classes de carillon actives dans 3 académies de musique de Wallonie. En synergie avec Jean-Louis Poliart, à l'époque Directeur de celle de Soignies, elle a réussi en 2009 à faire reconnaître officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'enseignement du carillon en académies de musique.

Elle s'applique à publier et à faire connaître les œuvres pour carillon écrites par des musiciens wallons. Elle a, dans ce cadre, organisé en 2013 une masterclass consacrée à Géo Clément, célèbre carillonneur, compositeur et professeur de carillon du milieu du 20^e siècle.

Elle est auteure du dossier de demande de reconnaissance de l'art du carillon comme patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette reconnaissance a été obtenue en 2012.

Elle est en outre impliquée dans des groupes de travail :

- trans-régionaux (tels ceux assurant la gestion artistique des carillons de la cathédrale de Bruxelles ⁽⁵⁾ et du Parlement fédéral ⁽⁶⁾) ;
- internationaux (tels celui qui fut mis sur pied à l'époque pour préparer le 500^e anniversaire d'existence du carillon à clavier et celui œuvrant actuellement à la reconnaissance de la culture du carillon par l'UNESCO).

F. Divers

A l'actif de l'association citons également :

- Les subsides qu'elle octroie pour encourager des initiatives originales dans le domaine campanaire (concerts hors du commun, expositions, commémorations, participation à des congrès, études, mises en valeur de patrimoine, etc.) ;

5. Il s'agit de l'asbl Tintinnabulum, dont le conseil d'administration est composé de représentants de la Ville de Bruxelles, de la cathédrale, de la Vlaamse Beiaardvereniging et de l'ACW.

6. La programmation artistique de ce carillon est assurée par un groupe de travail réunissant les services de la Chambre et du Sénat, ainsi que des représentants de la Vlaamse Beiaardvereniging et de l'ACW.

- Son engagement dans le Comité scientifique et de gestion des beffrois de Wallonie classés UNESCO ;
- Les coulées de cloches en plein air qu'elle a organisées ou soutenues pour attirer l'attention du grand public sur le domaine campanaire ;
- Les diverses excursions qu'elle organise régulièrement en Belgique ou à l'étranger.

Conclusions

Partie de pratiquement zéro, l'ACW a atteint aujourd'hui l'âge adulte.

Ses nombreuses réalisations sont le fruit de l'engagement de ceux et celles qui ont oeuvré (et qui œuvrent aujourd'hui) au niveau de son Conseil d'administration, de son Comité de rédaction, de ses groupes de travail chargés de mener à bien tel ou tel projet associatif. De l'engagement également de ses acteurs sur le terrain, ses sponsors (Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, annonceurs), ses conseillers, ses correspondants dans les administrations précitées et, last but not least, du soutien et de la fidélité de ses membres et sympathisants.

Se voulant au service des acteurs locaux dans le domaine campanaire, l'ACW agit comme catalyseur de projets et de synergies. Voyons-en pour preuve les divers carillons qui ont pris ou repris de la voix en Wallonie ou à Bruxelles, ceux qui ont bénéficié d'importants travaux d'extension ou de rénovation, l'émulation existant en Wallonie autour de l'apprentissage du carillon, les diverses manifestations campanaires qui ont eu lieu avec le soutien de l'association (expositions, fontes de cloches en plein air), etc.

Les réalisations de l'ACW lui ont permis d'atteindre une certaine notoriété et respectabilité tant au niveau régional que national et international.

Beaucoup reste à faire pour assurer le développement et une gestion optimale du patrimoine et de l'art campanaire dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Le bilan des premières décennies d'existence de l'association a toutefois de quoi donner confiance pour la suite.

Annexe (page suivante) : *Chronologie des faits saillants de 20 ans d'ACW.*

Chronologie des faits saillants *de 20 ans d'ACW*

1994 : Mise sur pied, le 8 octobre, de l'Association d'Art Campanaire en Wallonie (AACW), association de fait.

1995 : Parution des premiers numéros du Bulletin Campanaire.

1996 : Publication au Moniteur des statuts de l'asbl Association Campanaire Wallonne (ACW), qui a pris le relais de l'AACW.

Première rencontre de l'association avec les autorités wallonnes en charge du patrimoine.

Reconnaissance officielle de l'ACW par la Fédération Mondiale du Carillon.

1998 : Obtention d'un mandat et d'un subside de la Région wallonne pour la réalisation de l'inventaire technique et sanitaire des carillons de Wallonie.

Reconnaissance de l'ACW par le Commissariat Général au Tourisme.

2000 : Mise sur pied du Comité de rédaction du Bulletin Campanaire.

Mise sur la toile de la première version du site Internet de l'ACW.

Octroi des premiers subsides ACW pour l'organisation d'activités campanaires.

2001 : Création du logo actuel de l'association.

2003 : Consolidation des statuts de l'ACW.

Publication dans le Bulletin Campanaire d'une première liste des cloches les plus anciennes de Wallonie.

2004 : Coopération à la mise sur pied de l'asbl Tintinnabulum chargée de la gestion du carillon de la cathédrale de Bruxelles.

2005 - 2006 : A l'occasion des 10 ans d'existence de l'ACW, organisation à Tellin d'une coulée en plein air de plusieurs dizaines de cloches, publication d'un premier recueil de compositions pour carillon, d'une carte des carillons de Wallonie et d'un CD.

2007 : Importante restructuration du site Internet de l'association.

2008 : Publication des œuvres pour carillon de Léon Henry.

2009 : Obtention de la reconnaissance officielle de l'enseignement du carillon en académies de musique par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Publication d'un premier recueil d'œuvres pour carillon de Géo Clément.

Participation au comité international chargé de l'organisation des manifestations prévues pour marquer en 2010 les 500 ans d'existence des carillons à clavier.

2010 : Organisation, avec l'Institut du Patrimoine Wallon, d'une journée d'étude consacrée au patrimoine campanaire de Wallonie.

Publication, à cette occasion, d'un Carnet du Patrimoine consacré à ce patrimoine campanaire.

Publication d'un second recueil d'œuvres pour carillon de Géo Clément.

2011 : Participation à l'élaboration du dossier de reconnaissance de l'art du carillon comme élément du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

2012 : Obtention de la reconnaissance officielle de l'art du carillon comme élément du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nomination au groupe de travail chargé de la remise sur pied de concerts au carillon du Parlement fédéral.

Nomination comme membre du Comité scientifique associé à la gestion des beffrois de Wallonie.

2013 : Organisation d'une masterclass consacrée à Géo Clément, célèbre compositeur et professeur de carillon.

2014 : Organisation, en collaboration avec l'Institut du Patrimoine Wallon, d'un stage de 3 jours de formation campanaire.